

DELIBERATION
du Conseil académique de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 11 Décembre 2018

Délibération n°9 - 2018 relative à l'approbation de la motion concernant les frais d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux

Le Conseil Académique de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la motion proposée qui est d'appeler le gouvernement à reconsidérer la mesure sur les frais d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux dans le sens d'un service public de l'enseignement supérieur favorisant l'accès équitable de tous les étudiants et le rayonnement international de l'université française.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	80	Membres présents	32
Membres en exercice	81	Membres représentés	17
Majorité absolue	41		
Nombre de pouvoirs	17		

Décompte des suffrages

Votants	49	Pour	42	Contre	1	Abstentions	6
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée


Vice du Président
Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Motion proposée au vote du Conseil académique plénier de l'URCA du 11 décembre 2018

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 03.01.2019

Document mis en ligne le : 03.01.2019